



Aide à l'Action de Développement des Clubs

Cheminots

(AADCC)

Année 2023

I. Présentation Générale

L'Union Sportive des Cheminots a décidé d'attribuer des aides à tous clubs cheminots proposant un projet de développement en lien avec le projet sportif USCF.

Les projets seront étudiés par la Sous Commission Récompense USCF qui les présentera au Comité Directeur USCF pour validation. Les dossiers retenus seront ceux qui sont en lien avec le projet sportif USCF.

L'ensemble des calculs d'attribution de l'aide se feront sur l'année civile.

Seuls les clubs cheminots affiliés à l'USCF pourront en bénéficier.

II. Procédures

Toute action de développement devra faire l'objet d'une demande d'AADCC (voir Annexe 1) ainsi qu'un budget prévisionnel d'AADCC (annexe 2) auprès de l'USCF. La véracité et les résultats de l'action mise en place devront être observables et évalués quantitativement et qualitativement.

Tout dossier devra être déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi avec accusé de réception) avant le 30 Avril ou le 30 Novembre de l'année civile.

La Sous-Commission Récompense se réunira afin d'étudier les demandes. Elle émettra un avis favorable ou non, avec préconisation du montant de l'aide attribuée. Le dossier sera ensuite transmis au Comité de Direction pour décision. Ce Comité de Direction se réunira une fois par semestre.

Un courrier réponse sera envoyé aux clubs pour les informer de la décision du Comité de Direction.

Une fois l'action réalisée, une demande de versement de l'AADCC (annexe 3) devra être envoyée au siège USCF. Après réception, la commission récompenses analysera l'action réalisée et demandera le versement aux clubs. Celui-ci sera effectué rapidement.

III. Modalités Pratiques

➤ **Calendrier :**

Ouverture de la campagne : Début Janvier de l'année civile

Dossiers complets à déposer au plus tard le 30 Avril ou le 30 Novembre de l'année civile

Commission Récompense et Validation par le Comité Directeur : fin du premier semestre et fin d'année civile

Demande de Versement : une fois l'action réalisée

➤ **Rappel des étapes :**

Demande AADCC (Annexe 1) + Budget Prévisionnel AADCC (Annexe 2) par le club cheminot

↳ Accusé de réception envoyé par le siège USCF au club cheminot

Avis de la Sous-Commission Récompense

Décision du Comité de Direction

↳ Information au club de la décision du Comité de Direction

Réalisation de l'Action

Demande de Versement AADCC

Analyse de la Commission

↳ Versement de l'aide

➤ **Modes d'envoi des dossiers de demande de subvention :**

Email : secretariat.uscfsiege@gmail.com. Mettre en Objet : AADCC + Nom du club cheminot.

Courrier : USCF Siège, 9 rue du Château Landon, 75010 Paris (Avec Accusé de réception).

➤ **Pièce à joindre à votre demande AADCC :**

Attention : Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas traités.

- Demande d'Aide à l'Action de Développement du Club Cheminot (AADCC)
- Budget Prévisionnel (AADCC)
- Compte Rendu de la dernière Assemblée Générale
- RIB (doit correspondre à celui de l'association déclarée, le nom doit être identique)

➤ **Pièce à envoyer une fois l'action mise en place :**

- Demande de Versement de l'Aide à l'Action de Développement des Clubs Cheminots (AADCC)

Contact :

USCF Siège

9 rue du Château Landon

01 - 42 - 09 - 12 - 79

Secretariat.uscfsiege@gmail.com

www.uscf-sport-cheminot.fr

Annexe 1

Demande d'Aide à l'Action de Développement des Clubs Cheminots (AADCC)

❖ **Informations Clubs :**

- Nom du club :
- Date de Création :
- Effectif Cheminot Omnisport :.....
- Effectif Global du Club :
- Nombre de Sections :

❖ **Noms des Disciplines :**

.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Objet de la demande**

❖ **Descriptif de l'action**

Annexe 2

Budget Prévisionnel
(AADCC)

❖ **Nom du club :**

<u>Produits</u>		<u>Charges</u>	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Aide USCF	€		€
<u>Total :</u>	€	<u>Total :</u>	€

Subvention Demandée :

Joindre un RIB

Signature et Tampon du Président du club de l'Omnisport + Signature Président de Section

Annexe 3

Demande de Versement de l'Aide à l'Action de Développement des Clubs Cheminots (AADCC)

Nom du club :

Rappel de l'action :

Date de réalisation du projet :

Compte Rendu de l'Action : (chiffres, bilan, axes de progression, projection avenir...)

Date :

Signature et Tampon du Président du club de l'Omnisport + Signature Président de Section